

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2002 B 03969

Numéro SIREN : 444 577 977

Nom ou dénomination : ADAMIA

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000250

ADAMIA
Société à responsabilité limitée au capital de 4.200.674,40 euros
Siège social : 5, avenue de Poumeyrol - 69300 CALUIRE ET CUIRE
444 577 977 RCS LYON

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**

Je soussigné,

Maître Yann ROULEUX, Avocat et intervenant pour le compte de la société ADAMIA, Société à responsabilité limitée au capital de 4.200.674,40 euros dont le siège social est 5, avenue de Poumeyrol – 69300 CALUIRE ET-CUIRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro **444 577 977**,

A l'honneur de vous exposer :

Que conformément à ses statuts, la société ADAMIA a clos son exercice social le 31 décembre 2022 ;

Que le processus d'arrêté et de revue par le commissaire aux comptes des comptes clos le 31 décembre 2022 accuse un retard du fait de la réorganisation subite du service Comptable de la Société. Ainsi, le Commissaire aux comptes est dans l'incapacité en l'état de rendre ses Rapports dans les délais impartis.

De ce fait, il s'avère impossible de respecter les délais de tenue de l'Assemblée Générale d'approbation au 30 juin 2023 au plus tard,

Pour ces raisons, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, conformément aux dispositions légales et statutaires de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 le délai pendant lequel l'Assemblée Générale de la société ADAMIA pourra approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à LYON
Le 16 juin 2023



Maître Yann ROULEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société ADAMIA, sise 5 avenue de Poumeyrol 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

RCS Lyon 444 577 977

Représentée par Cabinet AKLEA - Avocats 29 rue de Bonnel 69003 LYON Cedex 03

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/12/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la société ADAMIA.

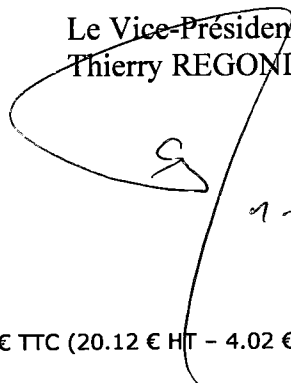
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 29/06/2023

Le greffier
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.04 € TTC (20.12 € HT - 4.02 € TVA - 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

